

## FICHE DE DÉCOUVERTE DE VOTRE PLACEMENT À TRANSFÉRER

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) peut vous permettre de regrouper au sein d'un seul et même produit, différents contrats d'épargne retraite individuels existants (PERP, Madelin...). Vous avez ainsi la possibilité de transférer sur Suravenir PER, PER individuel proposé par meilleurtaux Placement, tout ou partie de vos encours détenus sur un ou plusieurs de ces contrats. Nous vous rappelons toutefois que cette opportunité peut avoir un coût, des frais de transfert d'un montant maximum de 5 % de l'encours pouvant être appliqués par l'assureur de chaque contrat transféré (détail des frais applicables dans les conditions générales du contrat transféré).

Afin de vous accompagner au mieux dans ce projet, il nous est nécessaire de disposer de davantage d'informations sur le(s) contrat(s) dont vous envisagez le transfert ainsi que sur votre motivation.

### Le(s) contrat(s) que vous souhaitez transférer :

Contrat 1 : Intitulé : \_\_\_\_\_ Assureur : \_\_\_\_\_  PERP  MADELIN  Art.83  PER  Autres  
 Contrat 2 : Intitulé : \_\_\_\_\_ Assureur : \_\_\_\_\_  PERP  MADELIN  Art.83  PER  Autres  
 Contrat 3 : Intitulé : \_\_\_\_\_ Assureur : \_\_\_\_\_  PERP  MADELIN  Art.83  PER  Autres

### Les avantages potentiels d'un transfert de votre(os) contrat(s) :

- ✓ Disposer de toute latitude pour une sortie partielle ou totale en capital à la retraite en une ou plusieurs fois
- ✓ Profiter de la souplesse de gestion et de la diversité des supports d'investissement proposées par Suravenir PER (versement sans contrainte, choix entre la sortie en capital/en rente, gestion pilotée...)
- ✓ Regrouper vos contrats retraite au sein d'un produit unique
- ✓ Bénéficier des conseils et du suivi personnalisé proposés par meilleurtaux Placement
- ✓ Profiter d'un contrat à frais réduits, favorable à la rentabilité sur le long terme

## VOTRE PROJET ET SES BESOINS SPÉCIFIQUES

### Question 1 : L'encours du(des) contrat(s) à transférer est-il supérieur à 75 000 € ?

Non, [merci de passer à la question 2](#)

Oui, [merci de compléter le tableau au verso](#) →

### Question 2 : Le fait de disposer d'une liberté totale dans le choix des modalités de sortie **et** la possibilité d'opter pour une sortie en capital, en tout ou partie, en une ou plusieurs fois, sont-ils des éléments déterminants de mon projet ?

Oui, [merci de passer à la question 3](#)

Non

**Cas particuliers du PERP**, vous souhaitez sortir en capital :

À 20 % seulement

Pour acquérir votre résidence principale à la retraite

[Merci de compléter le tableau au verso](#) →

### Question 3 : L'encours de votre PERP est inférieur ou égal à 15 000 € ? Votre contrat (PERP ou Madelin) a plus de 8,5 ans et moins de 10 ans ?

Non

Oui, mais je souhaite malgré tout poursuivre mon projet de transfert

Nous vous invitons à nous retourner ce document dûment complété (recto uniquement) accompagné du formulaire de transfert, nous procéderons à réception à l'analyse de votre projet avant transmission à l'assureur.

Signature :

Oui et j'envisage de bénéficier de la possibilité de sortie en capital (soumise à l'approbation de l'assureur)

Oui et je suis prêt à attendre la 10ème année de mon contrat pour réaliser mon transfert gratuitement

[Merci de compléter le tableau au verso](#) →

## CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE(VOS) CONTRAT(S) À TRANSFÉRER

**Merci de compléter cette page uniquement si vous y avez été invité au recto.** Les informations ci-dessous nous permettront d'apprécier les avantages recherchés lors de votre projet de transfert ainsi que les caractéristiques de votre(vos) contrat(s).

### Vos objectifs par ordre de priorité (maximum 3) :

- Disposer de toute latitude pour une sortie partielle ou totale en capital à la retraite en une ou plusieurs fois
- Profiter de la souplesse de gestion et de la diversité des supports d'investissement proposés par Suravenir PER (versement sans contrainte, choix entre la sortie en capital/en rente, gestion pilotée...)
- Regrouper vos contrats traités au sein d'un produit unique
- Bénéficier des conseils et du suivi personnalisé proposés par meilleurs Placement
- Profiter d'un contrat à frais réduits, favorable à la rentabilité sur le long terme
- Autres : \_\_\_\_\_

### Les caractéristiques de votre(vos) contrat(s) à transférer :

Si vous ne savez pas renseigner l'un des champs demandés ou si vous le souhaitez, vous pouvez joindre à votre envoi une copie des conditions générales ou notice(s) d'information du(les) contrat(s) dont le transfert est envisagé(s).

Contrat meilleurtaux Placement Suravenir PER		Contrat(s) à transférer	
		<input type="checkbox"/> PERP <input type="checkbox"/> Madelin <input type="checkbox"/> Art. 83 <input type="checkbox"/> PER <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> PERP <input type="checkbox"/> Madelin <input type="checkbox"/> Art. 83 <input type="checkbox"/> PER <input type="checkbox"/> Autres
<b>Frais :</b> indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres <b>pour vous</b> : <input type="checkbox"/> / 4 (1 étant le plus important et 4 le moins important)			
Entrée	0 %	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
Gestion €	0,80 %	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
Gestion UC	0,60 % en gestion libre et à horizon (0,90 % en gestion pilotée)	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
Arbitrage	0 % en ligne	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
Rente	0 %	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
Transfert	1 % maximum (0 % après 5 ans)	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
<b>Offre financière :</b> indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres <b>pour vous</b> : <input type="checkbox"/> / 4			
Fonds en euros	Oui	<input type="checkbox"/> Fonds en euros	<input type="checkbox"/> Fonds en euros
Support Croissance	Oui	<input type="checkbox"/> Support Croissance	<input type="checkbox"/> Support Croissance
SICAV/FCP	Oui	<input type="checkbox"/> SICAV/FCP	<input type="checkbox"/> SICAV/FCP
SCPI	Oui	<input type="checkbox"/> SCPI	<input type="checkbox"/> SCPI
SCI	Oui	<input type="checkbox"/> SCI	<input type="checkbox"/> SCI
OPCI	Oui	<input type="checkbox"/> OPCI	<input type="checkbox"/> OPCI
ETF	Oui	<input type="checkbox"/> ETF	<input type="checkbox"/> ETF
Gestion Pilotée	Oui	<input type="checkbox"/> Gestion Pilotée	<input type="checkbox"/> Gestion Pilotée
Gestion à horizon	Oui	<input type="checkbox"/> Gestion à horizon	<input type="checkbox"/> Gestion à horizon
<b>Calcul de la rente :</b> indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres <b>pour vous</b> : <input type="checkbox"/> / 4			
Table de mortalité garantie :			
- A l'adhésion	Non	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
- A chaque versement	Non	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas
<b>Gestion du contrat :</b> indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres <b>pour vous</b> : <input type="checkbox"/> / 4			
Consultation en ligne	Oui	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas
Gestion en ligne	Oui	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas

Signature :

# DEMANDE DE TRANSFERT INDIVIDUEL VERS LE PER

## SURAVENIR PER

PLAN D'EPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL - CONTRAT D'ASSURANCE DE GROUPE DE TYPE MULTISUPPORT N° 2240  
DONT L'EXECUTION EST LIEE A LA CESSATION D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

L'original de ce bulletin doit impérativement être adressé à l'assureur à l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion Vie - TSA 20004 - 35917 Rennes Cedex 9 ou assistance-vie@suravenir.fr.

Si votre demande est envoyée par Chronopost, DHL ou TNT, veuillez utiliser l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion Vie - 232 rue Général Paulet - BP103 - 29802 Brest Cedex 9.

### ADHÉRENT

Monsieur  Madame

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Département de naissance : |\_|\_|\_|\_|

Ville/Pays de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### Coordonnées de l'organisme d'assurance du contrat à transférer

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : \_\_\_\_\_

### COMPARATIF DES CONTRATS

Le présent tableau reprend, sans être exhaustif, les principales caractéristiques des contrats PERP, Madelin et du PERIN Suravenir PER pour vous permettre d'en apprécier les principales différences.

Vous êtes informé que le transfert entraîne la perte des caractéristiques et garanties attachées au contrat transféré, et à ce titre, il convient de vérifier les conséquences de ce transfert au regard principalement des éventuelles garanties de taux dont vous pourriez bénéficier sur le support en euros, des modalités de la garantie en cas de décès, ainsi que des frais de toute nature.

	PERIN Suravenir PER	PERP - PREFON	MADÉLIN												
<b>Qualité de l'adhérent</b>	Tous les actifs, salariés ou non-salariés.	Tous les actifs, salariés ou non-salariés.	Réservé aux travailleurs non-salariés non agricoles ou agricoles.												
<b>Compartiments de versements</b>	<p>Le PERIN peut comprendre 3 compartiments distincts de versements :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Compartiment</th><th>Types de versements</th><th>Origine du versement</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>Versements volontaires</td><td>Versement par l'adhérent</td></tr><tr><td>2</td><td>Sommes issues de la participation, de l'intéressement, d'un CET ou de jours de congés non pris en l'absence de CET</td><td>Transfert</td></tr><tr><td>3</td><td>Versements obligatoires</td><td>Transfert</td></tr></tbody></table>	Compartiment	Types de versements	Origine du versement	1	Versements volontaires	Versement par l'adhérent	2	Sommes issues de la participation, de l'intéressement, d'un CET ou de jours de congés non pris en l'absence de CET	Transfert	3	Versements obligatoires	Transfert	1 seul compartiment	1 seul compartiment
Compartiment	Types de versements	Origine du versement													
1	Versements volontaires	Versement par l'adhérent													
2	Sommes issues de la participation, de l'intéressement, d'un CET ou de jours de congés non pris en l'absence de CET	Transfert													
3	Versements obligatoires	Transfert													

<b>Modalités de versement</b>	Versements libres	Versements libres	Versements annuels obligatoires au sein d'une fourchette fixée à l'adhésion
<b>Taux d'intérêt technique</b>	Au plus égal à 0 %	Au plus égal à 0 %	Voir conditions contractuelles
<b>Modalités de gestion financière</b>	<b>Par défaut</b> , les versements sont affectés selon l'allocation du <b>profil d'investissement « équilibré horizon retraite »</b> , tel que prévu par la réglementation (gestion dite pilotée comprenant une grille permettant de réduire progressivement les risques financiers). 3 grilles réglementaires sont proposées (prudente, équilibrée (par défaut), dynamique) + possibilité de renoncer à l'allocation par défaut	<b>Par défaut</b> , règle de <b>sécurisation progressive</b> du capital : les versements sont affectés selon une allocation respectant des seuils prévus par la réglementation, (gestion dite pilotée comprenant une grille permettant de réduire progressivement les risques financiers). A minima une grille réglementaire + possibilité de renoncer à la sécurisation progressive du capital	Pas de gestion pilotée réglementairement proposée par défaut
<b>Faculté de transferts sortants</b>	Possible vers un autre PER	Possible uniquement vers un PERP (jusqu'au 01/10/2020) ou un autre PER	Possible vers un PERP, un article 83 ou un autre contrat Madelin (jusqu'au 01/10/20) ou un autre PER
<b>Faculté de rachat avant l'échéance (en capital uniquement)</b>	Nouveaux cas de rachats exceptionnels : - achat de la résidence principale (hormis pour les versements obligatoires, lesquels ne pourront être rachetés pour ce motif), - invalidité 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> catégorie du conjoint, du partenaire de pacs ou d'enfants, - fin de droits aux allocations chômage quelle que soit la cause de rupture du contrat de travail	Cas de rachats anticipés : 5 cas pour accident de la vie (article L. 132-23 du code des assurances). Sortie sous conditions pour les PERP dont la valeur de transfert est inférieure à 2 000,00 €	Cas de rachats anticipés : 5 cas pour accident de la vie (article L. 132-23 du code des assurances).
<b>Modalités de sorties à l'échéance</b>	Sortie en rente viagère et/ou en capital (hormis pour les versements obligatoires, lesquels ne pourront être liquidés, par principe, qu'en rente viagère).	Sortie en rente viagère Possibilité de sortie en capital à hauteur de 20 % maximum des encours constitués Sortie en capital sous conditions pour l'achat de la première résidence principale.	Sortie en rente viagère
<b>Liquidation sous forme de capital pour les rentes de faible montant</b>	Concernant les versements obligatoires, possibilité de versement sous forme de capital lorsque la rente mensuelle est inférieure à 80,00 €. Possible uniquement avec l'accord du titulaire	L'assureur peut procéder au versement sous forme de capital lorsque le montant de la rente mensuelle est inférieur à 40,00 €.	L'assureur peut procéder au versement sous forme de capital lorsque le montant de la rente mensuelle est inférieur à 40,00 €.
<b>Régime fiscal à la sortie</b>	Fiscalité différente selon le choix de liquidation et le compartiment dont les sommes sont issues	Fiscalité unique sur la prestation : régime de la rente viagère à titre gratuit	Fiscalité unique sur la prestation : régime de la rente viagère à titre gratuit
<b>Régime fiscal en cas de décès</b>	- En cas de <u>décès avant 70 ans</u> : application de l'article 990 I du code général des impôts. Exonération en cas de versement de primes régulièrement échelonnées dans leur montant et leur périodicité pendant au moins 15 ans. - En cas de <u>décès après 70 ans</u> : application de l'article 757 B du code général des impôts ( <b>droits de mutation sur la totalité des sommes versées</b> selon le degré de parenté entre le bénéficiaire et l'assuré)	- En cas de <u>décès avant 70 ans</u> : application de l'article 990 I du code général des impôts. Exonération en cas de versement de primes régulièrement échelonnées dans leur montant et leur périodicité pendant au moins 15 ans. - En cas de <u>décès après 70 ans</u> : application de l'article 757 B du code général des impôts ( <b>droits de mutation sur les sommes versées après 70 ans</b> selon le degré de parenté entre le bénéficiaire et l'assuré)	- En cas de <u>décès avant 70 ans</u> : application de l'article 990 I du code général des impôts - En cas de <u>décès après 70 ans</u> : application de l'article 757 B du code général des impôts ( <b>droits de mutation sur les sommes versées après 70 ans</b> selon le degré de parenté entre le bénéficiaire et l'assuré)
<b>Régime social à la sortie</b>	Régime social différent selon le mode de liquidation et le compartiment dont les sommes sont issues	Régime social unique : prélèvements sociaux des revenus de remplacement	Régime social unique : prélèvements sociaux des revenus de remplacement
<b>Choix de déductibilité des versements volontaires</b>	Possibilité de renoncer à la déductibilité à l'entrée pour bénéficier d'une fiscalité différente à la sortie	Pas de possibilité de renoncer à la déductibilité à l'entrée	Pas de possibilité de renoncer à la déductibilité à l'entrée

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que peuvent différer :

- le montant des frais,
- le montant de la participation aux bénéfices,
- les garanties optionnelles proposées.

**Contrat transféré :**

Nom du contrat : \_\_\_\_\_ Numéro de contrat : \_\_\_\_\_

Montant estimé du transfert : \_\_\_\_\_

Type de contrat :

PERP  Madelin  PREFON  CHR  COREM  PER

**Répartition des sommes transférées entre les supports du PER Suravenir PER**

L'adhérent précisera la répartition des sommes transférées entre les différents supports d'investissement du contrat dans le bulletin d'opération qui sera joint à la présente demande de transfert.

**Conformément à l'article L. 224-40 du code monétaire et financier, l'adhérent reconnaît avoir été informé des caractéristiques et des différences entre le nouveau plan et l'ancien contrat, plan ou convention transféré. Il a en particulier été informé des conséquences du transfert et renonce aux garanties techniques contenues dans son contrat d'origine.**

Fait à : _____ le : ____/____/____	Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé »

